



1

AVIS DE COURSE « VOILE LEGERE »

2017-2020

Critérium de Bassin voile en pays de Brest

Dimanche 18.11.2018

Brignogan- Baie de Pontusval

CN Brignogan - Plages

Grade : **5B**

La mention « [DP] » dans une règle de l'AC signifie que la pénalité pour une infraction à cette règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification.

1. REGLES

La régata sera régie par :

- 1.1 Les règles telles que définies dans les Règles de Course à la Voile (RCV)
- 1.2 Les règlements fédéraux

3. ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à :

- 3.1.1 - tous les bateaux de la/des classe(s) Optimist, Open Bic Mylar, Bic 293 D, Race Board.
- 3.1.2 - tous les bateaux en intersérie dériveurs possédant un rating.

3.3 Les concurrents (chaque membre de l'équipage) possédant une licence FFVoile doivent présenter au moment de leur inscription :

- leur licence Club FFVoile mention « compétition » valide attestant la présentation préalable d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition
- ou leur licence Club FFVoile mention « adhésion » ou « pratique » accompagnée d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la voile en compétition datant de moins d'un an,
- une autorisation parentale pour les mineurs

4. DROITS A PAYER

Les droits requis sont les suivants :

Classe	Montant
Solitaire	10 €
Double	20 €

5. PROGRAMME

5.1 Confirmation d'inscription :

Le Dimanche 18 novembre 2018 de 9h30 à 10h30.

5.3 Jours de course (incluant la course d'entraînement si nécessaire)

Date	Heure du 1 ^{er} signal d'avertissement	Classe(s)
18/11/2018	11h30	Toutes

5.4 Le dernier jour de la régata, aucun signal d'avertissement ne sera donné après 15h30.



2

6. INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront affichées selon la Prescription Fédérale.

7. LES PARCOURS

7.1 Les parcours seront de type construits « bananes ».

7.2 L'emplacement de la zone de course est décrit en annexe ZONE DE COURSE.

7.3 Une course devra être validée pour valider la compétition.

8. SYSTEME DE PENALITE

Pour toutes les classes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par la pénalité d'un tour.

9. CLASSEMENT

9.1 Une courses devra être validée pour valider la compétition.

9.2 (a) Quand moins de 3 courses ont été validées, le classement général d'un bateau dans sera le total de ses scores dans toutes les courses.

(b) Quand 3 à 4 courses ont été validées, le classement général d'un bateau sera le total de toutes les courses en retirant sa plus mauvaise course.

10. COMMUNICATION RADIO [DP]

Excepté en cas d'urgence, un bateau qui est en course ne doit ni émettre ni recevoir de données vocales ou de données qui ne sont pas disponibles pour tous les bateaux.

11. PRIX

Des prix seront distribués selon le règlement sportif de Voile en Pays de Brest.

12. DECISION DE COURIR

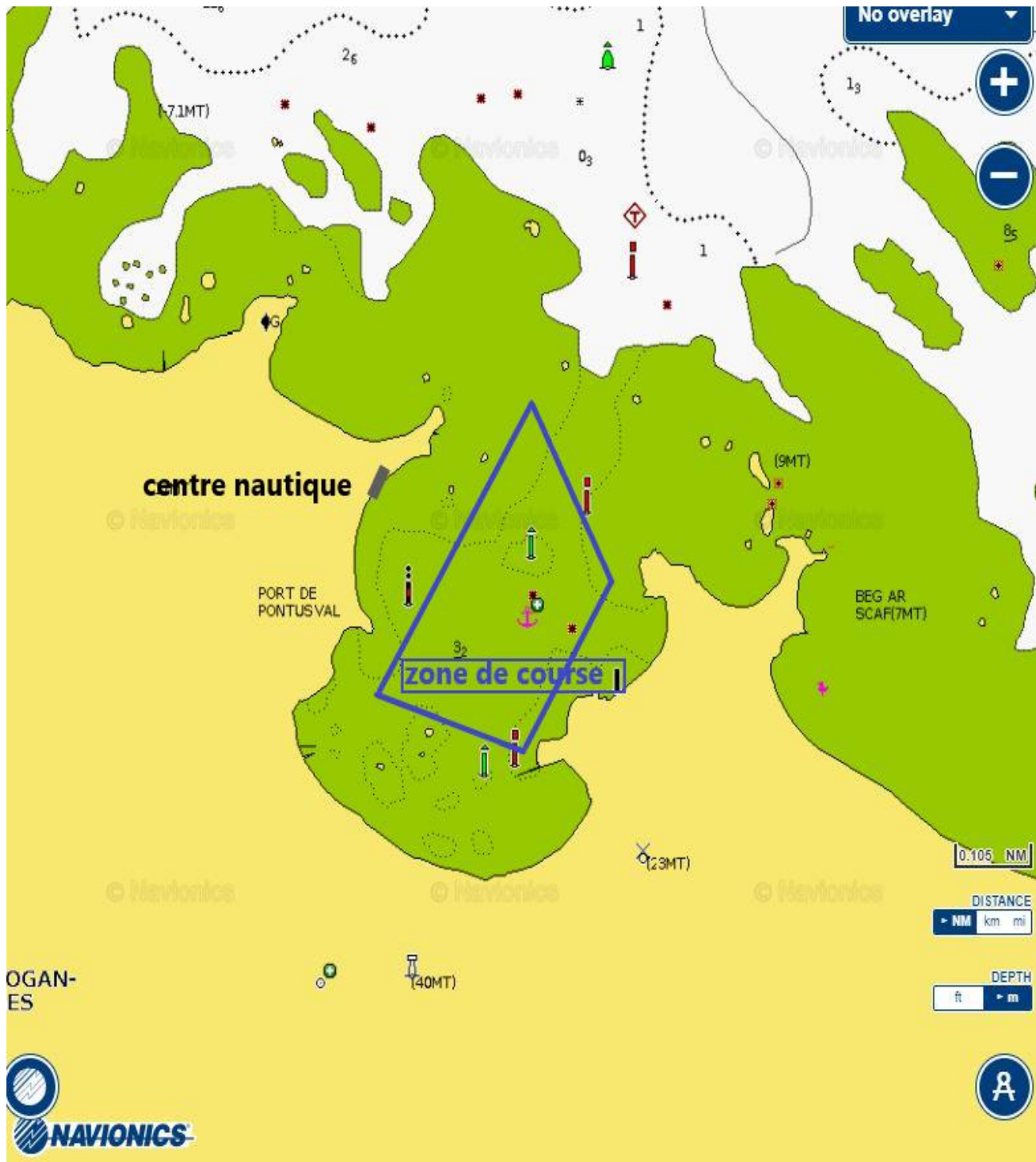
La décision d'un concurrent de participer à une course ou de rester en course relève de sa seule responsabilité. En conséquence, en acceptant de participer à la course ou de rester en course, le concurrent décharge l'AO de toute responsabilité en cas de dommage (matériel et/ou corporel).

13. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Pour toutes informations complémentaires, veuillez contacter :

Centre Nautique de Brignogan Plages

Plage des crapauds – 29890 BRIGNOGAN PLAGES
Tel : 02 98 83 44 76 – Courriel : cnb-plages1@wanadoo.fr



Marées

18 Novembre 2018

BM 08h11

PM 14h12

Coeff. 40/45